

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

Service de l'action économique et de l'emploi maritime Division ressources durables et action économique

Arrêté rendant obligatoire la délibération n°2019-5 du 15 novembre 2018 du comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine portant création du Comité de banc Mimbeau

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest, Préfet de la Gironde

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 3 octobre 2018 portant délégation de signature, en matière d'administration générale à Monsieur Eric BANEL, directeur interrégional de la mer Sud Atlantique ;

SUR PROPOSITION du directeur interrégional de la mer,

ARRÊTE

Article 1er

La délibération n°2019-5 du 15 novembre 2018 du comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine portant création du Comité de banc Mimbeau est rendue obligatoire.

Article 2

Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 7 janvier 2019

Pour le Préfet de région et par délégation, Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique

Eric BANEL

Adresse postale : 1-3 rue Fondaudège – CS 21227 - 33074 BORDEAUX CEDEX Téléphone : 05 56 00 83 00 – Fax : 05 56 00 83 47 the first of the second property of the second seco

a da Talife gibe allamanda il 101. real med contectio de l'Alland della content de manadalle e la parada della Si - alla finandamita della della contenta della contenta della contenta della significazione della contenta d

. Authorization with the substitute humanise for additional

est desperations and engineers. Each entertain will be a trained at the term of the second and the second and the second and the second at the

and the street of the street o

TO THE STATE OF TH

get difference aut 2000 - da de acoma forc. De l'é de proposite integrand de la roquitybacytragolypathalour. Acquitalant pentroni en attention de l'esconte de l'esconte par acoma attention pigge e age.

1.00

to a submit the drop off. The control of the contro

Approximate the second second

The control of the co

n Zylanas T



DELIBERATION N° 2019-5

Création du Comité de Banc MIMBEAU

Vu les articles L.912-7 et R.912-114 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2014 portant Schéma des Structures des exploitations des cultures marines pour le Département de la Gironde et notamment son article 6 ;

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'exploitation dans le Bassin d'Arcachon,

Le Conseil du Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine réunit le 15 novembre 2018 décide :

Article 1:

De créer le comité de banc, conformément au plan joint :

Banc de MIMBEAU

Les plans détaillés peuvent être consultés au CRCAA ou à la DDTM.

Article 2:

Le conseil du CRCAA nommera un Président pour ce comité de Banc en charge :

- de préparer avec la DDTM les projets soumis aux concessionnaires concernés ;
- de convoquer aux réunions ;
- de rendre-compte au Conseil pour approbation des décisions.

Article 3:

Concernant la mise en œuvre d'une réglementation spécifique, les décisions du comité de banc devront être prises par au moins les trois-quarts des chefs d'entreprises concessionnaires représentant au moins les trois quarts de la surface et validées par le Conseil du CRCAA.

Concernant les plans de réaménagement, ils peuvent être mis en place dès lors que les trois quarts des chefs d'entreprises représentant au moins trois quarts de la surface concernée sont demandeurs d'une restructuration ou soumis à une mise en demeure de nettoyage.





Article 4:

Conformément à l'article R912-120 du Code rural et de la pêche maritime, la présente délibération du CRCAA sera transmise à l'autorité compétente afin d'être rendue obligatoire par voie d'arrêté préfectoral.

> Gujan-Mestras, le 15 novembre 2018 Le Président du CRCAA

> > Therry LAFON





ANNEXE: PLAN DU MIMBEAU





TARREST CONTACT : EXEMPLE